

La FABRIQUE

Autrefois, au sein d'une communauté paroissiale **catholique**, la **Fabrique** désignait un ensemble de "décideurs" (clercs et laïcs) nommés pour assurer la responsabilité de la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction puis l'entretien des édifices religieux et du mobilier de la **paroisse** : église(s), chapelle(s), calvaire(s), argenterie, luminaire(s), ornement(s), etc...

Les revenus de la fabrique provenaient non seulement des quêtes et offrandes mais aussi de la location des places de bancs dans l'église qui était aussi un revenu régulier (bien souvent perçu annuellement à date fixe) pour la fabrique. Aussi, les fidèles qui avaient en location un fauteuil ou une chaise l'emmenaient-ils et la ramenaient-ils avant et après chaque office (cf la photographie montrant la sortie de messe à Versaugues).

Les membres du « conseil de fabrique » étaient donc des administrateurs désignés plus spécifiquement par les termes de "**marguilliers**" (dans les villes), de "**fabriciens**" (à la campagne) ou encore de "**gagers**".

Le **marguillier** (du latin *matricularis*, « qui tient un registre ») ou **fabricien** avait, dans chaque paroisse, la charge du registre des personnes qui recevaient les aumônes de l'Église. Il servait d'aide au sacristain, nommait et révoquait les chantres, les bedeaux... Ce n'était pas une profession mais une charge.

C'était un laïc, membre du **conseil de fabrique**, chargé de l'administration des biens de la paroisse (terres, locations de terres, écoles, rentes et impôts), de veiller à l'entretien des locaux, de tenir le registre de la paroisse et de préparer les affaires qui devaient être portées au conseil. Jusqu'en 1803, les marguilliers étaient en général au nombre de trois : un président, un trésorier, un secrétaire. Chaque année, le conseil de fabrique procédait à l'élection de deux d'entre eux. Le plus ancien était sortant et ne pouvait se représenter.

A partir de 1803, et ce jusqu'en 1905, devenus des établissements publics du culte, les Conseils de Fabrique sont composés du curé, du maire et de cinq à neuf membres élus.

A Versaugues, la première trace d'un Conseil de Fabrique date de 1882, sa constitution coïncidant avec l'arrivée de l'Abbé Alexis **GAUTHIER**.

Sur le registre des délibérations de 1905 figurent les noms des fabriciens : Symphorien **BREAUD**, curé de Versaugues – François **ROBIN**, Maire – Jean-Marie **FARNIER**, Président – Gilbert **DUMONT**, Trésorier – Antoine **DUCARRE**, Secrétaire – Pierre **LAMETERIE** et Gilbert **PELTRAT**, Membres.

A partir de 1906, les Fabriques n'étant plus propriétaires des biens, la gestion des paroisses est assurée par les Conseils paroissiaux composés du Curé et de quelques paroissiens, puis, peu à peu, c'est le Curé qui administre seul les affaires matérielles de la paroisse.

A Saint Yan, un Conseil Economique prend le relai en 19897. Il est composé de membres représentant les communautés de Saint Yan, Versaugues, Poisson, L'Hôpital Lemercier et Varenne Saint Germain. Ces représentants des paroissiens ont pour rôle d'assister le curé dans les décisions financières et matérielles de l'ensemble des cinq communautés.
